

Département des Côtes d'Armor

Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ DIRECTEUR

Séance du 16 février 2023 à 17h30

Nombre de membres en exercice : 33 (Collège des élus : 9 titulaires et 9 suppléants ; collège des socio-professionnels : 8 titulaires et 7 suppléants)
Votants : Virginie DOYEN, Richard VIBERT, Jean Claude BEGUIN, Nelly BOUTTERIN, Cyril JOBIC, Hervé RANNOU, Fanny CHAPPE, Samuel LE GAOUYAT, Anne Lise CORLOUER, Sophie ZINA-O, Francis LE LAY, Soizic ARIN, Régine MOISAN, Patrick LARINIER, Sébastien PEILLET
Le quorum est atteint
Secrétaire de séance : Aurélie CONGAR

Date d'envoi des convocations : 02/02/2023

Objet : Élection du ou de la Président(e) – OIT Guingamp-Baie de Paimpol

Vu les articles L 133-4 et suivants du Code du Tourisme ;
Vu l'article R 133-5 du Code du Tourisme relatif à l'élection d'un Président et d'un Vice-président ;

L'élection du Président de l'Etablissement Public Industriel et Commercial suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L.2122-7 et suivants du CGCT : l'élection se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le ou la Président(e) est chargé(e) d'administrer l'Office de Tourisme et de veiller à l'exécution des décisions prises par le Comité Directeur. Il est secondé, d'une part, par le ou la Vice-Président(e) qui préside la séance du Comité Directeur en cas d'empêchement du ou de la Président(e) et, d'autre part, par la Directrice qui a pour mission d'assurer le fonctionnement des services sous l'autorité du ou de la Président(e).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-9, il appartient au doyen d'âge d'assurer la présidence jusqu'à l'élection du (de la) Président(e).

Madame Anne Lise CORLOUER, vice-présidente du Comité Directeur et présidente de séance, procède à l'appel nominal des votants et à l'appel à candidatures pour

l'élection du nouveau ou de la nouvelle Président(e) de l'OIT de Guingamp-Baie de Paimpol.

Virginie DOYEN propose sa candidature à la Présidence de l'EPIC Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol.

Il est procédé au vote à bulletins secrets.
Nombres de votants : 15

Premier tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Bulletins litigieux (art. L65 et L66 du Code Electoral) : 0
- Bulletins blancs : 2
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 13
- Majorité Absolue : 9

Virginie DOYEN, ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée Présidente du Comité Directeur de l'Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol et a été immédiatement installée.

La parole est donnée à Mesdames La Présidente, Virginie DOYEN et la Vice-Présidente, Anne Lise CORLOUER pour présider la séance du Comité Directeur de l'Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol.

La Présidente,

Virginie DOYEN



Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire, le 16 février 2023

Département des Côtes d'Armor

Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ DIRECTEUR

Séance du 16 février 2023 à 17h30

Nombre de membres en exercice : 33 (Collège des élus : 9 titulaires et 9 suppléants ; collège des socio-professionnels : 8 titulaires et 7 suppléants)
Votants : <i>Virginie DOYEN, Richard VIBERT, Jean Claude BEGUIN, Nelly BOUTTERIN, Cyril JOBIC, Hervé RANNOU, Fanny CHAPPE, Samuel LE GAOUYAT, Anne Lise CORLOUER, Sophie ZINA-O, Francis LE LAY, Soizic ARIN, Régine MOISAN, Patrick LARINIER, Sébastien PEILLET</i>
Le quorum est atteint
Secrétaire de séance : Aurélie CONGAR

Date d'envoi des convocations : 02/02/2023

Objet : Élection du ou de la Vice-Président(e) – OIT Guingamp-Baie de Paimpol

Vu les articles L 133-4 et suivants du Code du Tourisme ;
Vu l'article R 133-5 du Code du Tourisme relatif à l'élection d'un Président et d'un Vice-président ;

L'élection du Président de l'Etablissement Public Industriel et Commercial suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L.2122-7 et suivants du CGCT : l'élection se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le ou la Président(e) est chargé(e) d'administrer l'Office de Tourisme et de veiller à l'exécution des décisions prises par le Comité Directeur. Il est secondé, d'une part, par le ou la Vice-Président(e) qui préside la séance du Comité Directeur en cas d'empêchement du ou de la Président(e) et, d'autre part, par la Directrice qui a pour mission d'assurer le fonctionnement des services sous l'autorité du ou de la Président(e).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-9, il appartient au doyen d'âge d'assurer la présidence jusqu'à l'élection du (de la) Président(e).

Madame Anne Lise CORLOUER, vice-présidente du Comité Directeur et présidente de séance, procède à l'appel nominal des votants et à l'appel à candidatures pour

l'élection du nouveau ou de la nouvelle Vice-Président(e) de l'OIT de Guingamp-Baie de Paimpol.

Hervé RANNOU propose sa candidature à la Vice-Présidence de l'EPIC Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol.

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Nombres de votants : 15

Premier tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Bulletins litigieux (art. L65 et L66 du Code Electoral) : 0
- Bulletins blancs : 1
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité Absolue : 14

Hervé Rannou, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président du Comité Directeur de l'Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol et a été immédiatement installé.

La Présidente,
Virginie DOYEN



Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire, le 16 février 2023

Département des Côtes d'Armor

Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ DIRECTEUR

Séance du 16 février 2023 à 17h30

Nombre de membres en exercice : 33

(Collège des élus : 9 titulaires et 9 suppléants ; collège des socio-professionnels : 8 titulaires et 7 suppléants)

Votants : Virginie DOYEN, Richard VIBERT, Jean Claude BEGUIN, Nelly BOUTTERIN, Cyril JOBIC, Hervé RANNOU, Fanny CHAPPE, Samuel LE GAOUYAT, Anne Lise CORLOUER, Sophie ZINA-O, Francis LE LAY, Soizic ARIN, Régine MOISAN, Patrick LARINIER, Sébastien PEILLET

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Aurélie CONGAR

Date d'envoi des convocations : 02/02/2023

Objet : Approbation du compte-rendu du 24/11/2022

Il est proposé au Comité directeur d'approuver le compte-rendu de la réunion du Comité Directeur du 24 novembre 2022.

Nul ne s'opposant au vote à main levée,
Sur proposition de Madame la Présidente,
Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **Approuver** le compte-rendu de la réunion du Comité Directeur du 24 novembre 2022.
- **Autoriser** la Présidente à signer le procès-verbal de séance.

La Présidente,

Virginie DOYEN



Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire, le 16 février 2023

Département des Côtes d'Armor

Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ DIRECTEUR

Séance du 16 février 2023 à 17h30

Nombre de membres en exercice : 33 (Collège des élus : 9 titulaires et 9 suppléants ; collège des socio-professionnels : 8 titulaires et 7 suppléants)
Votants : Virginie DOYEN, Richard VIBERT, Jean Claude BEGUIN, Nelly BOUTTERIN, Cyril JOBIC, Hervé RANNOU, Fanny CHAPPE, Samuel LE GAOUYAT, Anne Lise CORLOUER, Sophie ZINA-O, Francis LE LAY, Soizic ARIN, Régine MOISAN, Patrick LARINIER, Sébastien PEILLET
Le quorum est atteint
Secrétaire de séance : Aurélie CONGAR

Date d'envoi des convocations : 02/02/2023

Objet : Débat d'orientation budgétaire (DOB)

Jeudi 16 février 2023, l'Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol a tenu son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2023.

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel, mais fait néanmoins l'objet d'une délibération, afin que le représentant de l'Etat s'assure du respect de la loi.

Le DOB, joint en annexe, permet :

- De présenter à l'assemblée délibérante le résultat provisoire de l'exercice 2022,
- De rappeler le cadrage financier 2023 de l'agglomération,
- De présenter des orientations stratégiques pour l'année 2023 et les années suivantes,
- De détailler le plan de communication-promotion 2023 de l'OIT.

Nul ne s'opposant au vote à main levée,

Sur proposition de Madame la Présidente,

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **Prendre acte** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2023 dans les formes et les conditions prévues par l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur la base du rapport joint à la présente délibération ;
- **Autoriser** la Présidente à signer le procès-verbal de séance.

La Présidente,

Virginie DOYEN



Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire, le 16 février 2023

Département des Côtes d'Armor
Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DIRECTEUR

Séance du 16 février 2023 à 17h30

Nombre de membres en exercice : 33 (Collège des élus : 9 titulaires et 9 suppléants ; collège des socio-professionnels : 8 titulaires et 7 suppléants)
Votants : Virginie DOYEN, Richard VIBERT, Jean Claude BEGUIN, Nelly BOUTTERIN, Cyril JOBIC, Hervé RANNOU, Fanny CHAPPE, Samuel LE GAOUYAT, Anne Lise CORLOUER, Sophie ZINA-O, Francis LE LAY, Soizic ARIN, Régine MOISAN, Patrick LARINIER, Sébastien PEILLET
Le quorum est atteint
Secrétaire de séance : Aurélie CONGAR

Date d'envoi des convocations : 02/02/2023

Objet : Modification du tableau des effectifs 2023

Suite à la décision de la saisonnière du Bureau d'information Touristique de Belle-Isle-en-Terre de renoncer à la signature de son contrat en CDI annualisé de 24h semaine à compter du 01/01/2023 et son souhait de reconduire son contrat saisonnier tel que prévu avant la modification du tableau des effectifs du 16 juin 2022, soit 7,5 mois de CDD saisonnier.

Suite au placement de l'assistante de direction, responsable administrative, comptable et financière, en congé longue maladie depuis le 23 octobre 2021 et en prévision d'un éventuel retour à mi-temps thérapeutique de cette dernière au cours de l'année 2023.

OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME DE GUINGAMP - BAIE DE PAIMPOL EFFECTIF CDI - MISE A DISPOSITION 2023			
Fonctions	Nombre d'heures hebdo	Nombre de postes	Postes pourvus
CDI			
Directrice de l'OIT	35	1	1
Directrice adjointe, responsable du pôle commercialisation	35	1	1
Responsable du pôle qualité, conseiller en séjour	35	1	1
Responsable du pôle accueil, conseillère en séjour	31,5	1	1
Responsable du pôle communication-marketing	35	1	1
Responsable du pôle animation du réseau, conseillère en séjour	35	1	1

Chargé(e) de e.tourisme, conseiller(e) en séjour	35	1	1
Conseiller(e) en séjour	35	1	1
Conseiller(e) en séjour	35	1	1
Chargée de développement commercial, conseiller(e) en séjour	35	1	1
TOTAL CDI		10	10

OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME DE GUINGAMP - BAIE DE PAIMPOL EFFECTIF AGENTS MIS A DISPOSITION 2023			
Fonctions	Nombre d'heures hebdo	Nombre de postes	Postes pourvus
Agents GPA - mis à disposition			
Adjoint administratif principal 2ème classe	35	1	1
Adjoint administratif principal 2ème classe	31,50	1	1
Adjoint administratif territorial	28	1	1
Rédacteur	35	1	1
TOTAL agents mis à disposition		4	4

OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME DE GUINGAMP - BAIE DE PAIMPOL EFFECTIF CDD 2023			
Fonctions	Nombre d'heures hebdo	Nombre de postes	Poste pourvus
CDD saisonniers			
Conseiller(e) en séjour accueil mobile Carnoët 2 mois	30	1	0
Conseiller(e) en séjour BIT Belle Isle en Terre 7,5 mois	35	1	0
Conseiller(e) en séjour BIT Pontrieux 6 mois	35	1	0
Conseiller(e) en séjour BIT Pontrieux 3,5 mois	35	1	0
Conseiller(e) en séjour BIT Guingamp 3,5 mois	35	1	0
Conseiller(e) en séjour BIT Guingamp 2 mois	35	1	0
Conseiller(e) en séjour siège Paimpol 7 mois	35	1	0
Conseiller(e) en séjour siège Paimpol 4 mois	35	1	0
Conseiller(e) en séjour siège Paimpol 3 mois	35	1	0
Conseiller(e) en séjour siège Paimpol 2 mois	35	1	0
Conseiller(e) en séjour BIT Plouézec 2 mois	35	1	0
Conseiller(e) en séjour BIT Callac 3 mois	30	1	0
TOTAL CDD saisonniers		11	0
CDD Remplacement congé maladie			
Assistant(e) de direction, responsable administratif(ve), comptable et financier(e) jusqu'au 31/12/2023	35	1	1
TOTAL CDD temporaires		1	1

Nul ne s'opposant au vote à main levée,
Sur proposition de Madame la Présidente,
Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **Valider** la suppression du poste de Conseiller(e) en séjour en CDI 24h annualisé et la création d'un poste de Conseiller(e) en séjour saisonnier pour une durée de 7,5 mois
- **Valider** le maintien du CDD de remplacement de l'assistant(e) de direction, responsable administratif(ve) jusqu'au 31/12/2023 afin de ne pas bloquer le fonctionnement administratif de l'EPIC
- **Valider** la projection au 1er janvier 2023 du tableau des effectifs de l'Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol, ci-dessus,
- **Autoriser** Madame la Directrice, représentante légale de la structure, à réaliser tous les recrutements afférents à ce dossier.

La Présidente,

Virginie DOYEN



Virginie DOYEN

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire, le 16 février 2023

Département des Côtes d'Armor

Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ DIRECTEUR

Séance du 16 février 2023 à 17h30

Nombre de membres en exercice : 33 (Collège des élus : 9 titulaires et 9 suppléants ; collège des socio-professionnels : 8 titulaires et 7 suppléants)
Votants : Virginie DOYEN, Richard VIBERT, Jean Claude BEGUIN, Nelly BOUTTERIN, Cyril JOBIC, Hervé RANNOU, Fanny CHAPPE, Samuel LE GAOUYAT, Anne Lise CORLOUER, Sophie ZINA-O, Francis LE LAY, Soizic ARIN, Régine MOISAN, Patrick LARINIER, Sébastien PEILLET
Le quorum est atteint
Secrétaire de séance : Aurélie CONGAR

Date d'envoi des convocations : 02/02/2023

Objet : Tarifs visites guidées

Dans le cadre de son activité de service réceptif, l'Office de Tourisme propose des prestations de visites guidées à destination de la clientèle individuelle et de la clientèle de groupe.

Dans l'esprit du label Tourisme équitable et solidaire, obtenu par l'Office de Tourisme en juillet 2022, il est décidé de fixer le tarif suivant :

Pour toute visite guidée organisée par l'Office de Tourisme, à destination du public individuel	
Tarif solidaire (demandeur d'emploi, étudiant, personne en situation de handicap)	2€

Concernant la clientèle de groupe, l'Office de Tourisme reçoit des demandes de visites guidées de la part d'écoles, de collèges ou de lycées. Afin de pouvoir y répondre favorablement il est décidé de fixer les tarifs suivants :

Pour toute visite guidée organisée par l'Office de Tourisme à destination du public scolaire	
Visite guidée d'une durée de 45min à 1h	50€
Visite guidée d'une durée de 1h à 1h15	75€

Toujours concernant la clientèle de groupe, il est décidé de modifier les tarifs existant suivants :

Guingamp, Petite Cité de Caractère et grandes histoires avec Julie Paimpol, cité des islandais	
Groupe de 11 à 40 pax	125€

Personne supplémentaire	5€
Sur les traces des pêcheurs d'Islande de Ploubazlanec	
Groupe de 11 à 40 pax	145€
Personne supplémentaire	5€

Nul ne s'opposant au vote à main levée,
Sur proposition de Madame la Présidente,
Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **Fixer** le tarif solidaire et les tarifs des visites scolaire et comme ci-dessus mentionné ;
- **Modifier** les tarifs existants des visites guidées groupe comme ci-dessus mentionné ;
- **Rajouter** ces tarifs dans la grille des tarifs 2022-2023 existante.

La Présidente,

Virginie DOYEN



Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire, le 16 février 2023

Département des Côtes d'Armor

Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ DIRECTEUR

Séance du 16 février 2023 à 17h30

Nombre de membres en exercice : 33 (Collège des élus : 9 titulaires et 9 suppléants ; collège des socio-professionnels : 8 titulaires et 7 suppléants)
Votants : Virginie DOYEN, Richard VIBERT, Jean Claude BEGUIN, Nelly BOUTTERIN, Cyril JOBIC, Hervé RANNOU, Fanny CHAPPE, Samuel LE GAOUYAT, Anne Lise CORLOUER, Sophie ZINA-O, Francis LE LAY, Soizic ARIN, Régine MOISAN, Patrick LARINIER, Sébastien PEILLET
Le quorum est atteint
Secrétaire de séance : Aurélie CONGAR

Date d'envoi des convocations : 02/02/2023

Objet : Délégation portant mandat spécial de suivi et signature de la rupture conventionnelle de la directrice

Madame la Directrice de l'Office de Tourisme a effectué une demande de rupture conventionnelle en date du 23 janvier 2023. Une rupture conventionnelle est une rupture amiable d'un contrat de travail en CDI. Pour que la rupture soit valide, il est impératif de suivre strictement la procédure de rupture conventionnelle. Cette procédure passe par les étapes suivantes : demande écrite, entretiens préalables, écriture d'une convention de rupture conventionnelle, homologation de la rupture conventionnelle et rupture du contrat.

Etant donné la demande de rupture conventionnelle de la directrice en date du 23 janvier 2023,

Etant donné le contrat de droit public de la Directrice,

Etant donné l'avis favorable à la rupture conventionnelle du Bureau de l'Office de Tourisme en date du 31/01/2023,

Etant donné les délais de la procédure en cours à respecter.

Il est proposé de confier le suivi de la procédure et la signature de la rupture conventionnelle à Madame la Présidente, Virginie DOYEN et à Madame la Vice-Présidente, Anne Lise CORLOUER. Ce mandat ne pourra s'exercer qu'avec le contrôle du Centre de Gestion des Côtes d'Armor qui s'attachera à participer aux échanges et à viser la bonne conformité de la procédure engagée pour ce contrat de droit public.

Nul ne s'opposant au vote à main levée,
Sur proposition de Madame la Présidente,
Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **Autoriser** à engager la procédure de rupture conventionnelle de la Directrice
- **Décider** de confier le suivi de la procédure à Mesdames La Présidente, Virginie DOYEN et la Vice-Présidente, Anne Lise CORLOUER
- **Donner** délégation de signature pour tout document afférant à ce dossier

La Présidente,

Virginie DOYEN



Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire, le 16 février 2023

Département des Côtes d'Armor

Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ DIRECTEUR

Séance du 16 février 2023 à 17h30

Nombre de membres en exercice : 33 (Collège des élus : 9 titulaires et 9 suppléants ; collège des socio-professionnels : 8 titulaires et 7 suppléants)
Votants : Virginie DOYEN, Richard VIBERT, Jean Claude BEGUIN, Nelly BOUTTERIN, Cyril JOBIC, Hervé RANNOU, Fanny CHAPPE, Samuel LE GAOUYAT, Anne Lise CORLOUER, Sophie ZINA-O, Francis LE LAY, Soizic ARIN, Régine MOISAN, Patrick LARINIER, Sébastien PEILLET
Le quorum est atteint
Secrétaire de séance : Aurélie CONGAR

Date d'envoi des convocations : 02/02/2023

Objet : Nomination d'un ou une nouveau(elle) directeur(rice) par intérim

Madame Armelle LAMBERT, directrice et ordonnatrice actuelle de l'Office de Tourisme a entamé une demande de rupture conventionnelle à la date du 23 janvier 2023.

D'un point de vue opérationnel, au quotidien, le Directeur assure, sous l'autorité et le contrôle du Président, le fonctionnement de l'Office de Tourisme.

A cet effet :

- il prend les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du Comité de Direction
- il exerce la direction de l'ensemble des services
- il recrute et licencie le personnel nécessaire dans la limite des inscriptions budgétaires
- il établit chaque année un rapport sur l'activité de l'EPIC
- il est l'ordonnateur et, à ce titre, prescrit l'exécution des recettes et des dépenses
- il signe par délégation du Président en exécution des décisions du Comité directeur tout acte, contrat, marchés publics etc ...
- il crée et ou modifie les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services
- il nomme les régisseurs et mandataires des régies comptables

Vu la délibération du 26 janvier 2017 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Guingamp-Paimpol Armor Argoat Agglomération ;

Vu l'article 4 des statuts de l'EPIC Office du Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol ;

Vu l'article 8 de la convention d'objectifs ;

Au sein d'un Office de Tourisme structuré en EPIC, le Directeur est obligatoirement nommé sur proposition du Président et avec l'accord du Comité de Direction.

En conséquence, en l'absence de direction, la Présidente sollicite l'accord du Comité de Direction pour nommer Rozenn BRIAND en qualité de Directrice par intérim de la structure jusqu'au recrutement effectif d'un nouveau directeur.

Nul ne s'opposant au vote à main levée,
Sur proposition de Madame la Présidente,
Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **Donne** un avis favorable à la nomination de Madame Rozenn BRIAND en tant que Directrice par intérim de l'EPIC Office du Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol ;
- **Donne** un avis favorable pour porter, selon la convention collective nationale des organismes de tourisme, l'indexation du salaire de Madame Rozenn BRIAND au même échelon que celui de Madame Armelle LAMBERT,
- **Autorise** Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

La Présidente,

Virginie DOYEN



Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire, le 16 février 2023